Union Gymnique de Longwy

www.ugl.fr contact@ugl.fr 03 82 23 69 50

Salle Spécialisée de Gymnastique, complexe Sportif Léon Bassompierre
Rue Albert Legendre 54400 Longwy Bas

Règlement spécifique - Groupes compétitions 2026-2027

Le présent règlement complète le règlement intérieur. Il est applicable à tous les adhérents de l'association inscrits dans un groupe compétition et à leurs représentants légaux. Lors de son inscription dans un groupe compétition, l'adhérent, ou son représentant légal, reconnait avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement spécifique aux groupes compétition.

Partie 1 - Entraînements :

Article 1 :

Les gymnastes des groupes compétitions sont sélectionnés par les entraîneurs pour leurs aptitudes mais également pour leur motivation, leur implication, leur sérieux et leur assiduité au cours des entraînements. Les gymnastes qui ne répondraient plus aux critères attendus par les entraîneurs pour faire partie d'un groupe compétition pourront se voir proposer un autre groupe (volume d'entraînements plus faible ou groupe loisir).

Article 2 :

La participation des gymnastes inscrits en groupe compétition à tous les entrainements prévus est nécessaire à la progression et la participation aux compétitions. Les gymnastes inscrits dans un groupe compétition s'engagent donc à participer à tous les entrainements prévus. En cas d'absence, les parents sont tenus de prévenir l'entraîneur ou d'envoyer un mail à contact@ugl.fr. Des absences répétées non justifiées médicalement pourront engendrer un changement de groupe du gymnaste (volume d'entraînements plus faible ou groupe loisir).

Article 3 :

En cas de fatigue élevée lors d'une période de la saison, l'entraîneur peut autoriser ou contraindre un gymnaste à prendre du repos.

Partie 2 - Compétitions :

Article 4 :

Les gymnastes des groupes compétitions véhiculent l'image du club lors de leurs déplacements pour les compétitions, stages, démonstrations et autres manifestations. À ce titre leur comportement, ainsi que celui de leurs représentants légaux le cas échéant, doit être irréprochable aussi bien au club qu'à l'extérieur.

Article 5 :

Le choix de la catégorie d'engagement des gymnastes ainsi que la composition des équipes appartiennent uniquement aux entraîneurs. Ces derniers pourront être amenés à modifier la composition des équipes en cours de saison, dans le respect de la réglementation fédérale, si des intérêts sportifs le justifient. Lors d'une compétition, comme lors des entrainements, les entraîneurs pourront également être amenés à adapter les contenus des enchaînements au vue des enjeux sportifs visés ou pour garantir l'intégrité physique du gymnaste.

Article 6 :

La sélection d'un gymnaste dans un groupe compétition implique obligatoirement sa participation aux compétitions pour lesquelles il est sélectionné par les entraîneurs, quels que soient le jour, le lieu, et l'heure. Les absences en compétition, non justifiées médicalement, pourraient entrainer un changement de groupe vers un groupe sans visée compétitive ou au remboursement des frais d'engagement en compétition engagés par l'association lors de l'inscription aux compétitions.

Article 7 :

Le calendrier compétitif annuel prévisionnel est transmis aux gymnastes et aux parents en début de saison (dans tous les cas avant les dates d'engagements en compétition). L'inscription des gymnastes des groupes compétitions dans le circuit compétitif fédéral est effectuée par les entraîneurs dans la deuxième quinzaine du mois de novembre de chaque saison. Si pour quelque raison que ce soit, la participation d'un gymnaste à une ou plusieurs compétitions de la saison n'est pas possible, l'entraîneur devra en être averti le plus rapidement possible par écrit (contact@ugl.fr), et ce avant le 15 novembre.

Article 8 :

Les gymnastes engagés dans la filière **performance** doivent fournir un certificat médical datant de moins d'un an au plus tard le 31 décembre.

Article 9 :

Une fois un gymnaste engagé dans le circuit compétitif fédéral, les forfaits ne sont autorisés que pour des raisons médicales. Tout forfait doit être immédiatement signalé à l'entraîneur par écrit (par mail) et justifié par la présentation d'un certificat médical au plus tard le lundi soir suivant la compétition (à envoyer par mail à contact@ugl.fr).

Article 10 :

En cas d'absence non justifiée à une compétition pour laquelle un gymnaste est engagé, les frais d'engagement du gymnaste et l'amende pour absence injustifiée payés par le club seront refacturés aux parents (cf. ci-dessous) :

	Individuel	Equipe
Département	11€	24€
Inter département	Performance : **16€** Fédéral : **12€**	Performance : **27€** Fédéral : **24€**
Région	Performance : **22€** Fédéral : **16€**	Performance : **36€** Fédéral : **32€**
National	Performance : **45€**	Performance : **50€** Fédéral : **44€**

- Amende pour une absence non justifiée :
  - 10€ pour une compétition départementale
  - 2x le montant du droit d'engagement pour une compétition interdépartementale ou supérieure

Article 11 :

Pour chaque compétition, une convocation sera envoyée par mail (en général 1 à 2 semaines avant la compétition) avec le jour, le lieu précis et les horaires de déroulement. Un horaire de rendez-vous sera fixé aux gymnastes avant leur prise en charge par les entraîneurs pour l'échauffement et leur passage de compétition. Si le palmarès ne suit pas immédiatement la fin du passage de compétition des gymnastes, ceux-ci seront replacés sous la responsabilité de leurs parents dans l'attente de la cérémonie protocolaire.

Article 12 :

La participation aux palmarès ou cérémonies protocolaires à l'issue des compétitions est obligatoire sous peine de disqualification. En cas d'impossibilité d'assister au palmarès d'une compétition pour quelque raison que ce soit, l'entraîneur devra en être averti afin d'en informer en amont le directeur de la compétition. La disqualification du gymnaste restera à l'appréciation du directeur de la compétition.

Article 13 :

Le déplacement sur le lieu de compétition est à la charge des parents.

Article 14 :

La participation aux compétitions par équipes implique l'achat par le gymnaste de la tenue du club (justaucorps/short ou léotard/short/sokol). Lors des compétitions individuelles, le gymnaste est libre de porter la tenue qu'il souhaite.

Partie 3 - Droit à l'image

Article 15 :

Lors des compétitions, le Comité Organisateur réalise des photos et vidéos des gymnastes en compétition. Les images sont diffusées sur le site officiel du Comité Organisateur, ses réseaux sociaux et ceux de ses partenaires et peuvent être envoyées à la presse locale (journaux, TV, radios).

Tout gymnaste ne souhaitant pas être photographié ou filmé lors des compétitions devra le signaler au club par écrit avec demande d'accusé de réception à contact@ugl.fr.

Partie 4 - Stages vacances scolaires :

Article 16 :

Lors des petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, hiver, printemps), des stages organisés par le club peuvent être proposés spécifiquement aux gymnastes des groupes compétitions. La cotisation payée en début d'année couvre les frais de ces stages, en conséquence aucune participation financière ne sera demandée pour l'inscription à ces stages « club ». Un planning de stage sera adressé par mail aux gymnastes concernés quelques semaines avant le début du stage (présence ou absence à confirmer par mail ou à partir d'un formulaire d'inscription en ligne).

Union Gymnique de Longwy

www.ugl.fr contact@ugl.fr 03 82 23 69 50

Salle Spécialisée de Gymnastique, complexe Sportif Léon Bassompierre
Rue Albert Legendre 54400 Longwy Bas

Partie 5 - Manquement au règlement spécifique des groupes compétitions :

Article 17 :

Tout manquement au présent règlement sera susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires ou un changement de groupe vers une pratique de loisir. Les sanctions peuvent être assorties d'un sursis total ou partiel.

Article 18 :

Les sanctions applicables sont celles décrites à l'article22 du règlement intérieur de l'UGL.

À compléter par les parents :

Je soussigné(e) Madame ou Monsieur..... reconnais avoir pris connaissance du règlement spécifique aux groupes compétitions dont mon fils/ma fille ..... fait partie et m'engage à le respecter et à le faire respecter à mon enfant.

Date et signature :
(Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé ») :

À compléter par le gymnaste :

Je soussigné(e).....reconnais avoir pris connaissance du règlement spécifique aux groupes compétitions dont je fais partie et m'engage à le respecter.

Date et signature :
(Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé ») :